

## Séance du Conseil municipal du 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix février, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 3 février 2025, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de **Monsieur Patrice NION, Maire.**

**Présents** : M. Patrice NION, M. Patrick FLAUTRE, Mme Marie-France PAUGAM, Mme Ginette CARPENTIER, M. Daniel BOUCOURT, M. Daniel AMOURETTE, Mme Christine CAMPAIN, Mme Corinne GRILLY, Mme Alice PAUMIER et M. Dominique VOISIN.

**Absents excusés** : Mme Isabelle ASSELIN (a donné procuration M. NION).

**Absents** : Mme Gwendoline HAVÉ, Mme Nathalie LA RUS et M. Stéphane TROHAY.

**Secrétaire de séance** : Alice PAUMIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

M. DUVAL Gilles, nouvel agent technique de la commune, vient se présenter. Un contrat de 6 mois à compter du 27/01/2025 a été signé pour une durée hebdomadaire de 35/35<sup>ème</sup>.

M. LEPOITTEVIN, Président du Comité des fêtes, vient présenter les comptes de l'association. Déficit de 600 € pour l'année 2024. L'idée, pour 2025, est d'avoir un résultat au minimum neutre. En 2025, la fête de la commune est décalée au 20-21 septembre en raison d'une manifestation d'envergure sur Vieux-Manoir le WE précédent.

## ORDRE DU JOUR

### **Groupement de commandes SDE76 – Accord-cadre d'achat d'électricité et de gaz 2026-2029**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SDE76 pour renouveler l'adhésion au groupement de commandes d'achat d'électricité et de gaz. Accord du Conseil pour renouveler l'adhésion au groupement de commandes. Notre adhésion précédente datant de 2024, seul un renouvellement par accord tacite va être fait (signature d'une convention et d'autorisations par Monsieur le Maire).

### **Rue Giffard - Travaux de renforcement électrique**

Monsieur le Maire signale que les travaux de renforcement électrique prévus, en 2023, pour la Rue Giffard (Poste Bellefosse – Délibération 2023/01/11 du 03/04/2023) n'ont toujours pas été réalisés.

Il est nécessaire de redélibérer car le coût a été réévalué.

Coût total initial TTC :	582 192.00 €
Coût total réévalué 2025 TTC :	637 920.00 €
Participation de la commune 2025 TTC :	84 050.00 € (+ 12 853 € par rapport à 2023)

A l'unanimité, les membres du Conseil confirment leur accord pour ces travaux. Sur ces travaux, nous sommes dépendants du SDE et des subventions allouées.

M. AMOURETTE se demande s'il pourrait être envisagé de prolonger l'éclairage public de la Route de Cocagne jusqu'à l'extrémité des habitations. Une estimation du coût va être sollicitée.

### **Remplacement du photocopieur de la mairie**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le photocopieur de la mairie a été acheté en 2015. La société RICOH, qui est en charge de la maintenance, nous a alertés qu'il va devenir difficile de le réparer en cas de panne. Monsieur le Maire présente la proposition faite par RICOH pour une location d'appareil.

Les membres du Conseil souhaitent obtenir une proposition plus détaillée à modèles équivalents. Un devis pour achat sera également sollicité.

### **Démission d'un agent**

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme BROS, Agent en charge de la bibliothèque, a donné sa démission. Celle-ci sera effective au 16 avril 2025.

Monsieur le Maire a pris contact avec M. HERTOOUT, Directeur de la médiathèque départementale de Seine-Maritime, pour avoir des contacts pour recruter un nouvel agent.

RDV est pris avec Mme BOTTOIS pour étudier la possibilité d'un subventionnement de l'emploi pour augmentation de la durée d'ouverture de la médiathèque (subventionnement possible sur 5 années uniquement).

Une discussion s'engage pour savoir s'il faut fixer un abonnement annuel pour les adhérents de la médiathèque extérieurs à la commune.

Des demandes de subvention vont être envoyées aux communes de l'ancien canton de Buchy.

### **Inauguration de la médiathèque**

Monsieur le Maire a fixé la date au samedi 26 avril 2025 à 14h30 pour l'inauguration de la médiathèque.

Le traiteur Christal est bloqué. Le buffet sera fait sous barnum.

Monsieur le Maire propose de faire venir une chanteuse lyrique pour un récital d'environ 20 min. Coût de 500 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Rubans du Patrimoine : un dossier de candidature, préparé par Mme BISOGNANI, a été déposé pour le concours des Rubans du Patrimoine 2025. Ce concours distingue et récompense les communes ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.
- Patrimoine rural de la Seine-Maritime – Edition 2025 : ce label distingue un patrimoine ayant un intérêt architectural, historique, artistique, scientifique ou traditionnel situé sur le territoire d'une commune de moins de 2000 habitants. A l'unanimité, les conseillers acceptent la candidature à ce label.
- Remplacement de BAES défectueux à l'école et à la salle des fêtes + déplacement d'une ligne électrique pour la cuisinière de l'école : devis de l'Entreprise Terrien pour un montant de 1 411.20 €. Accord unanime.

Mme PAUMIER demande ce qu'il en est du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels : adhésion au groupement de commandes du CDG76.

M. FLAUTRE demande ce qu'il en est du remplacement des luminaires de la salle des fêtes. Les néons actuels ne sont plus fabriqués et il n'est plus possible de remplacer les néons HS. Devis de l'Entreprise Terrien : environ 13 000 €. Voir pour faire un 2<sup>ème</sup> devis et voir si possible de supprimer 1 rampe sur 2. M. VOISIN propose qu'un électricien de la commune soit sollicité.

M. NION rappelle que l'Entreprise LEGRAND avait établi un devis pour restaurer le faux-marbre de la cheminée du presbytère. L'Entreprise a, depuis, été liquidée. Les Ateliers Giordani (Sotteville-lès-Rouen) vont étudier la possibilité ou pas de le faire au même tarif.

M. AMOURETTE signale qu'il organisera une exposition à la Chapelle des Authieux du 30 août au 7 septembre 2025.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.